

# LE SYNDROME DU BEBE SECOUE (SBS)

## Le SBS

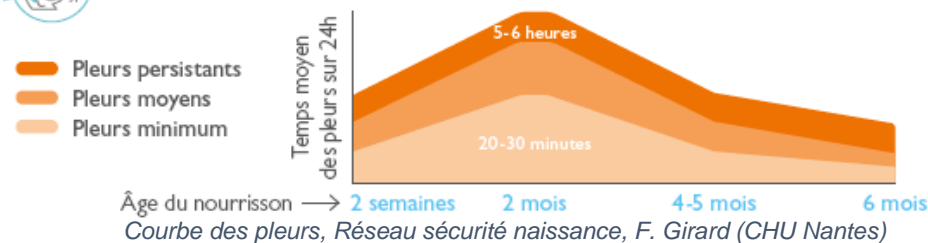
- **Maltraitance infantile grave**, commise par un adulte sur un bébé
- **Perte de contrôle** de l'adulte qui saisit le bébé par les bras ou le thorax et le secoue violemment, parfois de façon répétée
- Responsable de **séquelles graves** à plus ou moins long terme voire du **décès du nourrisson**
- Association d'un ou plusieurs **hématomes sous-duraux** avec **œdème cérébral** et **hémorragies rétiniennes**

## Circonstances de survenue du SBS

- Principalement causé par les **pleurs du nourrisson qui exaspèrent les parents** les rendant en difficulté face à la gestion du bébé
  - Les pleurs physiologiques du bébé peuvent atteindre **3 heures/jour**
- Secouement dans le but de **faire cesser l'enfant de pleurer**



Courbe des pleurs



## Mécanisme du secouement

- Mouvements antéro-postérieurs de la tête avec ballotement du cerveau dans la boîte crânienne responsables de nombreuses **lésions vasculaires, cérébrales et oculaires**
- Répétitions des secousses fréquemment rencontrées dans le SBS, **associées ou non à un impact** sur une surface.



Illustration : Association Stop Bébé Secoué

## Signes d'alerte du SBS et modalités de repérage

### Négligence

- Médicale
- Hygiénique
- Alimentaire

### Atteintes corporelles

- Brûlures, fractures
- plaies, ecchymoses

### Situation familiale

#### De l'enfant :

- Prématurité
- Gémellité
- Handicap

#### De l'adulte :

- Situation complexe, rupture
- Isolement social, affectif
- Solitude

### Exaspération

face aux pleurs du nourrisson

**Le SBS peut survenir dans tous les milieux socio-économiques, culturels et intellectuels.**

## Rôles du pharmacien d'officine

- **Prévention du SBS à l'officine**, au comptoir ou dans l'espace de confidentialité : à destination des femmes enceintes ou des parents
- Présenter les **numéros d'aide** et de soutien à la parentalité :

**Allô enfance en danger : 119** ☎ **Allô parents bébé : 0800 003 456**

- **Protéger l'enfant** en envisageant une hospitalisation ou en appelant le 15 en cas d'urgence
- **Signalement** en cas de suspicion de maltraitance au procureur de la République par dérogation au principe du secret médical.



Guide du SBS, Matthieu Vinchon



Association "Les maux-les mots pour le dire"

